



**DECLARATION DE LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15272*02**
Article R512-54-II du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Description générale du projet de modification de l'installation :

Le site de SECO est spécialisé dans le traitement de surface des métaux.

Traitement thermique : cette opération est réalisée dans des fours fonctionnant à l'énergie électrique, ils sont utilisés pour la diffusion du nickel à 600°C et le recuit magnétique à 850°C. La puissance respective des fours est de 10 kW. Ils fonctionnent sous atmosphère réductrice (gaz inertant et réducteur RH4 constitué d'un mélange d'azote et d'hydrogène). Ces fours étaient au nombre de 2 en 2006, et ils sont aujourd'hui au nombre de 9 (soit 3 de plus de ceux annoncés dans le Porté à Connaissance de 2017). La puissance totale des fours est de 90 kW.

Le gaz utilisé pour les fours est stocké en rack et concerne la rubrique 4310, quantité totale 3,09 tonnes.

Sablage : c'est une opération de préparation réalisée sur certaines pièces en fonction du cahier des charges client. Elle se fait sur une sableuse manuelle. La puissance de cette sableuse est inférieure à 20 kW, donc Non Classé.

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

4 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

La modification concerne la nature ou la capacité des activités (par exemple, évolution des capacités exercées ...) Oui Non

Si oui, renseigner la liste des rubriques concernées par la modification :

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2561		Trempé recuit, revenu des métaux et alliages	9		DC
4310	2	Gaz inflammables catégorie 1 et 2.	3.09	t	DC

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

Préciser les modifications apportées (pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs) :

La rubrique 2575 est Non Classé car inférieure à 20 kW.
 Pour la rubrique 2561, le 9 correspond au nombre de fours, ces fours ont une puissance unitaire de 10 kW.
 La rubrique 2561 est passée de 2 fours initialement autorisés dans l'AP, à 9 fours aujourd'hui.

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui Non

SECO
18 rue Sainte Claire Deville
79000 NIORT
Tél 02 49 73 03 13

7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à *LORIENT*

le

Signature du déclarant

M. LAUTRIDOU, Président Groupe AEGIS

PO C.TREMEL, Resp QSE AEGIS

SECO
~~18 rue Sainte Claire Deville~~
79000 NIORT
Tél 05 49 73 02 03